

PUBLIC CONCERNÉ



Le **SESSAD** accompagne sur l'ensemble du département de la Mayenne des enfants et adolescents, âgés de 0 à 20 ans, en situation de handicap moteur (avec ou sans troubles associés) ou en situation de polyhandicap.

Cet établissement est financé par l'Assurance Maladie, contrôlé par l'ARS (*Agence Régionale de la Santé*) des Pays de la Loire.

Pour bénéficier de ses services :

- **La famille doit adresser une demande d'ouverture de droits à la MDA de la Mayenne.**
- **Une notification d'orientation leur est adressée par la CDAPH** (*Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées*) de la Mayenne.
- **Après réception de la notification**, la famille est reçue par la directrice ou l'adjoint de direction.
- **Après confirmation de la demande** : une procédure d'admission est mise en place avec une consultation médicale et une rencontre avec un psychologue.

Un **PCPE** (*Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées*) gestion de la liste d'attente et de coordination complète ce dispositif. Dans ce cadre, le SESSAD est autorisé à répondre ponctuellement à des jeunes en attente d'admission ou au-delà de 20 ans. Ce dispositif concerne 43 jeunes sur l'ensemble du Pôle Enfance 53.

MISSIONS



Le **SESSAD** a pour missions :

- De **favoriser l'épanouissement et l'autonomie** maximale des enfants et adolescents dans tous les actes de la vie.
- De **soutenir et d'encourager le jeune** dans la découverte de ses potentiels individuels et dans le développement des compensations permettant de «vivre avec» son handicap.
- **D'accompagner et de soutenir les ressources et les compétences** de l'environnement familial.
- **D'assurer et d'organiser un suivi médical spécialisé.**
- De **proposer et d'organiser des rééducations, des accompagnements éducatifs** individuels ou collectifs, un **soutien psychothérapeutique.**
- De **soutenir et de proposer** des adaptations autorisant l'accès, ou le **maintien, de l'enfant dans son environnement ordinaire de vie** (*domicile, établissements scolaires, structures de loisirs...*).
- **D'informer et d'accompagner les différents acteurs concernés**, dans leur compréhension du handicap de l'enfant ou du jeune, et de ses conséquences dans le quotidien (*Etablissements scolaires, PMI, crèches, centres de loisirs, MDA...*).



ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



L'équipe du **SESSAD** est composée de :

- Médecins MPR (*Médecine Physique et de Réadaptation*) et pédiatre
- Paramédicaux : kinésithérapeute, ergothérapeutes, psychomotriciennes, orthophoniste
- Educateurs Spécialisés
- Psychologues
- Assistante de service social
- Secrétaires
- Adjoint de direction, directrice



Elle travaille en **partenariat** avec :

- Des professionnel(le)s de soins en libéral
- Les centres hospitaliers
- Les médecins libéraux et de PMI
- Les services de l'Éducation nationale
- La MDA
- Les centres de loisirs ...

Vous êtes professionnel(le) de soins en libéral :

Le **SESSAD** a régulièrement recours et finance des partenaires libéraux pour la réalisation de bilans et d'accompagnement des jeunes accompagnés.